



COVID19 MESURES POUR LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES : MODALITÉS PRATIQUES, CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Toute l'information sur les mesures applicables aux personnels et aux élèves pour l'année scolaire 2021-2022, durant la période de crise sanitaire Coronavirus-Covid19.

" Protéger tous les élèves et les adultes

et assurer l'éducation pour tous "

Ce bloc ne peut pas être imprimé

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 (le niveau du protocole en Outre-Mer pourra être différent)

— ASSURER UNE RENTRÉE SEREINE ET ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE DÈS LE 2 SEPTEMBRE

Les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette doctrine d'accueil peut toutefois être adaptée en fonction de la circulation du virus et tenir compte de la gravité de la situation sanitaire de certains territoires conformément au protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022.

L'objectif est qu'à la rentrée, le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans les écoles, les collèges et les lycées sur l'ensemble du temps scolaire, pour un enseignement en présentiel.

La communauté éducative s'est mobilisée pour :

- assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- limiter les fermetures de classe
- faire de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance, une solution de dernier recours
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire
- inciter à la vaccination des 12 ans et plus



UN PROTOCOLE POUR ASSURER LA PROTECTION DE TOUS DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fait dans le respect des règles sanitaires.

Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour les différentes échelles territoriales (département, académie, région, national) et de l'évolution des mesures prises dans les autres secteurs d'activité.

En fonction de la situation épidémique des territoires, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché au niveau départemental, académique, régional ou national afin de garantir une réponse rapide, adaptée et proportionnée.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 (le niveau du protocole en Outre-Mer pourra être différent).



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

[Agrandir l'infographie](#)

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			


EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS
Août 2021



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Doctrine d'accueil

— Niveau 1

- Cours en présentiel en école primaire
- Cours en présentiel au collège
- Cours en présentiel au lycée

— Niveau 3

- Cours en présentiel en école primaire
- Cours en présentiel au collège
- Hybridation au lycée selon le contexte local

— Niveau 4

- Cours en présentiel en école primaire
- Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %
- Hybridation au lycée avec jauge à 50 %

Protocole sanitaire

— Niveau 1

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)
- Limitation des regroupements importants
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

— Niveau 2

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)
- Limitation du brassage par niveau obligatoire
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

— Niveau 3

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire
- Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1er degré
- Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas

— Niveau 4

— **Niveau 1**

- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)

— **Niveau 2**

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive

— **Niveau 3**

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation

— **Niveau 4**

- Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres

Protocole de contact-tracing

- **Écoles** : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance

— **Collèges et lycées** :

- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance
- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel

[Télécharger l'infographie "Année scolaire 2021-2022 : protocole et cadre de fonctionnement"](#)

Consulter le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles
et établissements scolaires pour l'année 2021-2022

— QUELLE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 ?

Les élèves sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette doctrine d'accueil peut être adaptée en fonction de la circulation du virus conformément au protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022. Dans ce cas, un plan de continuité pédagogique prévoit l'organisation pédagogique à mettre en place conformément au protocole prévu.

Circulaire de rentrée 2021

Plan de continuité pédagogique

Ressources pour la continuité pédagogique

— VACCINATION ET DÉPISTAGE

Dans un contexte épidémique marqué par les incertitudes entourant la transmissibilité accrue des nouveaux variants du virus de la Covid19, la vaccination de toutes les personnes de plus de 12 ans constitue le moyen le plus efficace pour casser les chaînes de propagation du virus. Elle est donc facilitée et encouragée.

Des campagnes spécifiques de vaccination des collégiens et lycéens seront proposées dès la rentrée scolaire.

La politique de dépistage continue avec des campagnes de tests salivaires dans les écoles primaires et la distribution d'autotests pour les collégiens et lycéens et les personnels, en cas d'apparition de cas confirmés ou dans le cas d'une circulation particulièrement active dans un secteur géographique, en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales.

Professeurs, personnels, familles et élèves : tous vaccinés, tous protégés.

Covid19 : la vaccination des 12-18 ans

Covid19 : dépistage des personnels et des élèves



**Tous vaccinés,
tous protégés.**

Prenez rendez-vous
sur www.sante.fr

© Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports